

018/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 29 MARS 2022
à 18 Heures 30

PRESENTS : Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, M. TRANCHEPAIN, Mme
UNDERWOOD, M. MICHEZ, Adjoints au Maire,
M. MASSON, Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme CREVON, M. JULIEN, Mme DE
CASTRO MOREIRA, M. FOLLET, Mme DARTYGE, M. TALBOT, Mme SENTUNE, M.
LEDÉMÉ, Mme DUBOURG, M. DE PINHO (en visio), Mme VAN DUFFEL, Conseillers
Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES :
Mme LALIGANT, Adjointe au Maire,
Mme BENDJEBARA, M. MICHEL, M. DAVID, Mme CHEVALLIER, Mme LELARGE, M.
BORDRON, M. BUREL, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DELEGATIONS : Mme MATARD (pour Mme LALIGANT), Mme BENDJEBARA-BLAIS (pour
Mme BENDJEBARA), M. BECASSE (pour M. MICHEL), M. LEDÉMÉ (pour M. BUREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MASSON, Conseiller Municipal,
Assisté de Mme BEAUGRAND, Directrice Générale des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRESENTS : 21
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 25 (4 pouvoirs)

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ANNÉE 2021

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - Année 2021

Monsieur Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

A l'issue de l'exercice comptable de l'année 2021, exécuté conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, les résultats de fonctionnement et d'investissement se définissent comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET 2021

		DEPENSES		RECETTES	
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	10 689 845,75	g	11 433 446,77
	Section d'investissement	b	3 309 575,97	h	1 710 277,43
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	2 111 150,24
	Report en section d'investissement (001)	d		j	150 262,67
TOTAL (réalisations + reports N-1)			13 999 421,72		15 405 137,11
			a+b+c+d		g+h+i+j
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	k	410 380,75	l	268 005,88
Réalisation par section	Section de fonctionnement		10 689 845,75 a+c		13 544 597,01 g+i
	Section d'investissement		3 719 956,72 b+d+k		2 128 545,98 h+j+l
	TOTAL CUMULE		14 409 802,47 a+b+c+d+k		15 673 142,99 g+h+i+j+l

Réalisations 2021

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	A	10 689 845,75
Recettes de fonctionnement	B	11 433 446,77
Résultat de l'exercice	B-A	743 601,02
Excédent reporté		2 111 150,24
Résultat excédentaire de fonctionnement		2 854 751,26

Le résultat de la section d'investissement se détermine comme suit :

Dépenses d'investissement	A	3 309 575,97
Recettes d'investissement	B	1 710 277,43
Excédent reporté	C	150 262,67
Résultat de l'exercice	B+C-A	- 1 449 035,87
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2021		-142 374,87
Résultat déficitaire d'investissement		- 1 591 410,74
Résultat global		1 263 340,52

I) L'analyse des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement se détermine ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES					
DEPENSES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENT	TOTAUX
011	Charges à caractère général	2 718 616,48	2 441 684,14	33 877,60	2 475 561,74
012	Charges de Personnel	5 510 000,00	5 471 673,35		5 471 673,35
014	Atténuations de produits	12 800,00	12 744,00		12 744,00
65	Autres charges de gestion courante	1 447 042,00	1 326 395,58		1 326 395,58
Total des dépenses de gestion courante		9 688 458,48	9 252 497,07	33 877,60	9 286 374,67
66	Charges financières	271 920,96	271 885,73		271 885,73
67	Charges exceptionnelles	38 973,00	34 069,81		34 069,81
68	Provisions	1 270,00	1 270,00		1 270,00
022	Dépenses imprévues	98 730,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 099 352,44	9 559 722,61	33 877,60	9 593 600,21
023	Virement à la section d'investissement	2 248 647,56			
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 097 000,00	1 096 245,54		1 096 245,54
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 345 647,56	1 096 245,54	-	1 096 245,54
TOTAL		13 445 000,00	10 655 968,15	33 877,60	10 689 845,75

RECETTES					
CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	RATTACHEMENTS	TOTAL
013	Atténuation de charges	23 000,00	22 585,86	20 000,00	42 585,86
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	399 850,00	377 756,96		377 756,96
73	Impôts et taxes	8 699 950,00	8 757 135,99		8 757 135,99
74	Dotations et participations	1 972 850,00	2 008 832,85		2 008 832,85
75	Autres produits de gestion courante	72 612,95	79 940,47		79 940,47
Total des recettes de gestion courante		11 168 262,95	11 246 252,13	20 000,00	11 266 252,13
76	Produits financiers	24 400,00	24 370,18		24 370,18
77	Produits exceptionnels	70 241,81	131 919,68		131 919,68
78	Reprise sur provision	-	-		-
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 262 904,76	11 402 541,99	20 000,00	11 422 541,99
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	70 945,00	10 904,78		10 904,78
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 945,00	10 904,78		10 904,78
TOTAL		11 333 849,76	11 413 446,77	20 000,00	11 433 446,77
R002 Excédent de fonctionnement reporté N-1		2 111 150,24			
TOTAL		13 445 000,00			

Au niveau des dépenses **réelles** de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 95% par rapport aux prévisions budgétaires, dont des dépenses rattachées s'élevant à 33 877 € (81 743,44 € en 2020, 104 787,33 € en 2019 et 38 547,33 € en 2018).

En ce qui concerne les recettes **réelles** de fonctionnement, le taux de réalisation est de 101,42% par rapport aux prévisions.

Le montant de l'excédent de fonctionnement est donc de 2 854 751,26 €.

2) L'exécution des dépenses et des recettes de la section d'investissement se détermine ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Cha p.	Libellés	Montant	Cha p.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	51 164,55	13	Subventions d'investissement	79 825,55
204	Subventions d'équipement	7 653,66	10	Dotations, fonds divers	157 815,61
21	Immobilisations corporelles	1 935 862,55	1068	Excédents Fct capitalisés 2020	113 581,02
23	Immobilisations en cours	148 092,60			
27	Participations et créances	6 000,00	27	Immobilisations financières	232 108,33
10	Dotations, fonds divers	62 960,88			
16	Emprunts et cautions	1 056 235,57			
040	Op. d'ordre entre sections	10 904,78	040	Op. d'ordre entre sections	1 096 245,54
041	Opérations patrimoniales	30 701,38	041	Opérations patrimoniales	30 701,38
			001	Excédent reporté 2020	150 262,67
	TOTAL	3 309 575,97		TOTAL	1 860 540,10

Pour rappel, les restes à réaliser en dépenses sont de 410 380,75 € et de 268 005,88 € en recettes.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit en investissement de -1 449 035,87 €. Le solde des restes à réaliser est de -142 374,87 €.

Le besoin de financement total de la section d'investissement est donc de 1 591 410,74 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Budget « Principal de la Ville » de l'année 2021,

- Vu la Commission Finances en date du 16 mars 2022 et la Commission Générale du 22 mars 2022,

- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2021, il y a lieu d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2021,

- Monsieur Gérard SOUCASSE est désigné Président de Séance,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE (Madame le Maire ne prend pas part au vote) :

-Contre : 0

-Abstention : 5 (1 pouvoir)

-Pour : 19 (3 pouvoirs)

- d'approuver le Compte Administratif du Budget « Principal de la Ville » de l'année 2021,
- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-I du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.



Gérard SOUCASSE,
Président de Séance

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

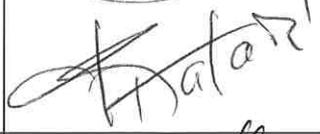
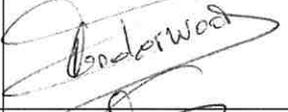
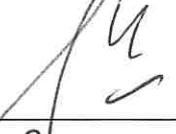
Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 24
 VOTES :
 Pour : 19 (3 pouvoirs)
 Contre :
 Abstention : 5 (1 pouvoir)

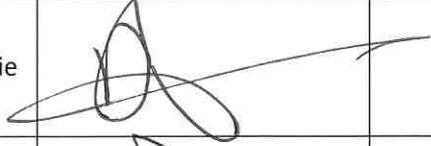
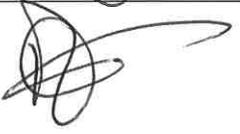


Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par Le Maire, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS
 A Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 29/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante,

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine	Ne prend pas part au vote		
SOUCASSE Gérard			
MATARD Patricia			
DEMANDRILLE Stéphane			
LALIGANT Chantal			
TRANCHEPAIN Philippe			
UNDERWOOD Françoise			
MICHEZ Patrick			
MASSON Jean- Marie			
ECOLIVET Odile			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BECASSE Jany			
BENDJEBARA Marine			
MICHEL Frédéric			
CREVON Catherine			
DAVID Jacques			
CHEVALLIER Christine			
JULIEN Jean-Yves			
LELARGE Saba			
BORDRON Patrice			
DE CASTRO MOREIRA Sandrine			
FOLLET Fabien			
DARTYGE Valérie			
TALBOT Michel			

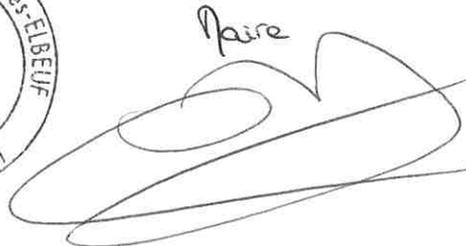
	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
SENTUNE Kelly			
LEDEME Dominique			
DUBOURG Barbara			
DE PINHO Jean-Claude			
VAN DUFFEL Aurélia			
BUREL Olivier			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 08/04/2022, et de la publication le 08/04/2022

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf le 08/04/2022



Karine BENDJEBARA-BLAIS,
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20220329-018-2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

